



PÔLE D'ÉQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

PROCES VERBAL DU CONSEIL SYNDICAL

SEANCE DU 28 JANVIER 2019

Présents :

Jean Paul AMOUROUX Michel BLALONGUE Paul Marie BLANC Joëlle KSENOWINS	Dominique BLANCHOT Pascal BAYONI Thierry BONCOURRE Serge DEJEAN Nadia ESTANG Jean Luc LORRAIN René MARCHAND Floréal MUNOZ Jean Louis REMY Pascal TATIBOUET Michel ZDAN	Michel AUDOUBERT Philippe BEDEL Bernard BROS Karine BRUN Max CAZARRE Françoise DEDIEU CASTIES Pierre FERRAGE Patrick LEFEBVRE René LORMIERES Gérard ROUJAS Pierre VIEL
--	--	--

Excusés :

Gérard CAPBLANQUET Daniel CORREGE Michel FAGUET Emmanuel GUETIN MALEPRADE Catherine HERNANDEZ Pierre LAGARRIGUE Christian SANS	Bernard TISSEIRE Sébastien VINCINI	
--	---------------------------------------	--

Absents :

Jennifer COURTOIS PERISSE Philippe DUPRAT Alain LECUSSAN Henri ROUAIX	Régis GRANGE	Pascale MESBAH LOURDES Éric SALAT
--	--------------	--------------------------------------

Techniciens présents : Benoit Marty, Brigitte Giacomini, Fanny Faucon

Désignation du ou de la secrétaire de séance

Monsieur Patrick Lefebvre est désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la dernière séance : 10 Décembre 2018

Le conseil vote à l'unanimité le compte rendu du 10 Décembre 2018.

1. Présentation pour adoption du rapport d'activité 2018

SOMMAIRE



ÉCONOMIES D'ÉNERGIE



FINANCEMENT DE PROJETS



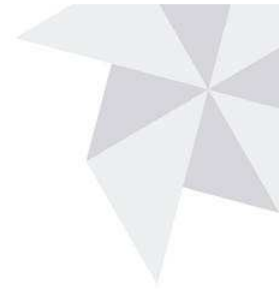
CULTURE & COMMUNICATION



SCOT



APPLICATION DU DROIT DES SOLS



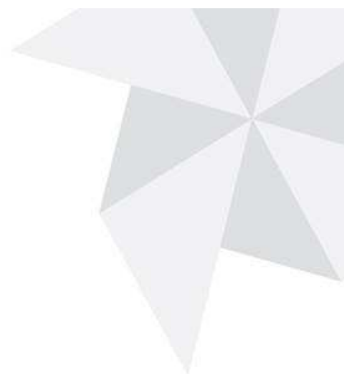
COMPÉTENCES

- **Projet de territoire** pour le compte et en partenariat avec les EPCI.
- **Schéma de cohérence territoriale (SCoT)** : élaboration, modification et révision
- **Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)** : élaboration, modification et suivi



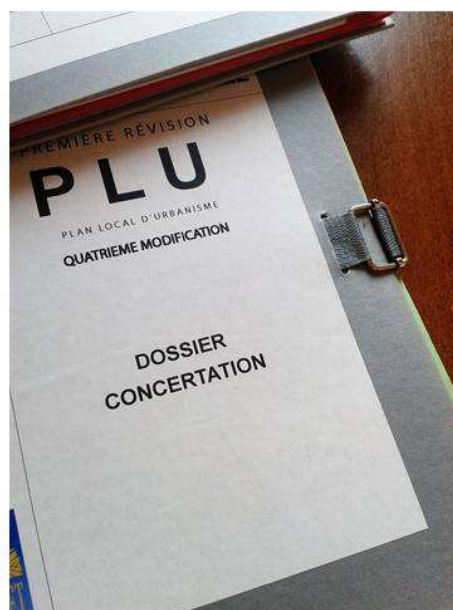
MISSIONS

- LEADER 2014-2020
- Contrat de ruralité avec l'Etat 2017-2020
- Contrat Territorial Occitanie 2018-2021
- programme TEPcv
- Ingénierie **Energie climat**
- Ingénierie **culturelle**
- InterSCoT, Réseau des PETR d'Occitanie, Assemblée des territoires Région, Schémas régionaux...



HABILITATIONS

- **l'Application du Droit des Sols :**
76 communes du Pays
4 communes du Comminges





ÉCONOMIES D'ÉNERGIE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

PCAET

- Elaboration du Plan Climat Air Energie Territorial des 3 communautés de communes et du Pays
- Démarche mutualisée économie financière de 110 000€ par EPCI
- Mobilisation de l'école de commerce TBS



15 réunions de travail (travail, CoPil & CoTech)



15 Ateliers (EPCI, acteurs...)



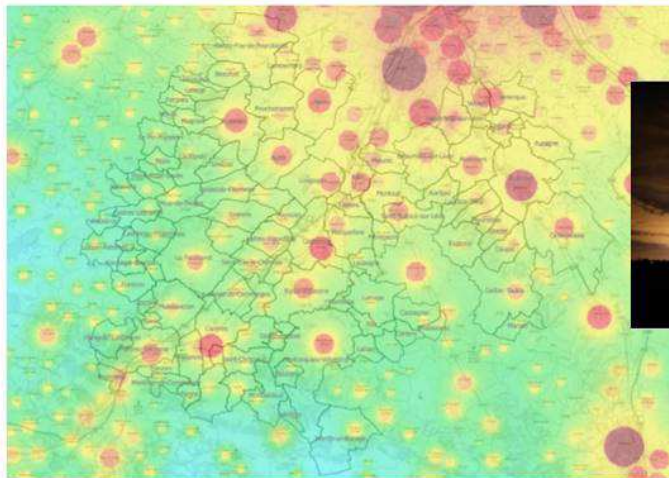
177 actions des EPCI sur l'ensemble des PCAET + 60 des acteurs socio-économiques



ÉCONOMIES D'ÉNERGIE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

PCAET

- Réalisation de l'étude « qualité de la nuit »



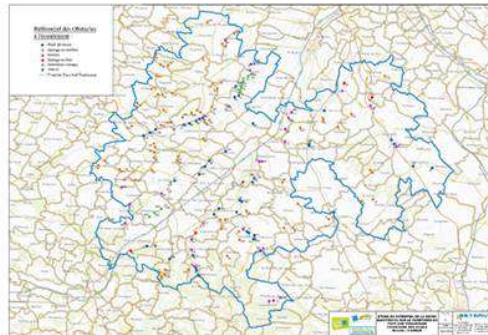


ÉCONOMIES D'ÉNERGIE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

ENR

- **Accompagnement** et soutien des porteurs de projets sur les appels à projets régionaux énergies renouvelables coopératives et citoyennes (Asso rayons verts, ALEVA, Energies d'Aganaguès...)
- **Participation** comité de concertation éolien à Cintegabelle
- **Réalisation** d'une étude de potentiel en micro-hydroélectricité

APPEL À PROJETS RÉGIONAL



ÉCONOMIES D'ÉNERGIE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

ENR

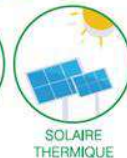
- **Accompagnement des porteurs de projets** publics et privés de chaleur renouvelable / Contrat ADEME

**FONDS
CHALEUR
DE L'ADEME**

- 5 Notes d'opportunité restituées
- 3 Chaufferies en service:
 - 2 bois énergie
 - 1 géothermie
 - => 14 % du total contractuel
- 3 Chaufferies bois énergie en cours d'installation:
 - => 15 % du total contractuel

**ET SI ON VOUS
AIDAIT À...** Réduire vos factures d'énergie,

Changer de système de chauffage,
Maîtriser vos coûts de fonctionnement,
Vous montrer exemplaires...



**PRENEZ CONTACT
AVEC LE PAYS SUD TOULOUSAIN POUR
PASSER AUX ÉNERGIES RENOUVELABLES !**





ÉCONOMIES D'ÉNERGIE PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL

Mobilité

- Réponse à l'appel à projet French Mobility
- Promotion des dispositifs de financement de la mobilité (Région, Leader...).
- Promotion du label éco mobilité de l'ADEME,
- Animation de la commission Mobilité
- Suivi des actions Tiers lieux dont l'étude menée par le SGAR sur l'arrondissement de Muret



ÉCONOMIES D'ÉNERGIE TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA CROISSANCE VERTE

TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE POUR LA
CROISSANCE VERTE
MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

- 2 millions d'€ mobilisés par le Pays Sud Toulousain pour les collectivités locales
- Accompagnement de 20 collectivités sur 40 actions bâtiments, mobilité, ENR
- Interface entre l'Etat et les collectivités: demande de modification, acompte, solde.





ÉCONOMIES D'ÉNERGIE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ



UN SERVICE D'AIDE À LA GESTION ÉNERGÉTIQUE DU PATRIMOINE DES PETITES COLLECTIVITÉS

- **Objectifs du service mutualisé entre collectivités, vous aider à :**
 - Maîtriser vos dépenses,
 - Elaborer une stratégie de rénovation de votre patrimoine,
 - Elaborer une stratégie de développement des énergies renouvelables,
 - Suivi des projets
- **Accompagnement des collectivités :**
 - Information technique,
 - Plan de financement des opérations,
 - Suivi des projets,
 - Audit énergétique des bâtiments prioritaires, travaux de rénovation,
 - Sensibilisation des usagers,
 - Notes d'opportunités bois énergie, géothermie, solaire thermique
 - Mise en place d'un contrat territorial Energies Renouvelables Chaleur avec l'ADEME.



ÉCONOMIES D'ÉNERGIE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ



Effet de levier sur le territoire

1€ investi par le pays (Reste à charge du fonctionnement sur 2 ETP pendant 3 ans) a généré 50€ de chiffre d'affaire

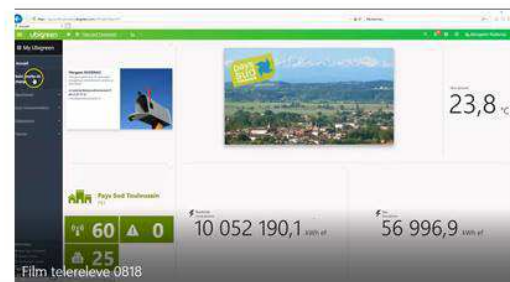




ÉCONOMIES D'ÉNERGIE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ



- **Accompagnement de plus de 44 collectivités pour 66 projets**
Information technique, Plan de financement, Suivi des projets
- **Organisation de 5 évènements** : énergies renouvelables, rénovation, réseau de chaleur, qualité de l'air intérieur
- **Déploiement d'un système de suivi et de mesures des consommations énergétiques** sur 23 bâtiments publics et 2 logements individuels. Objectif: accompagner à l'analyse des données et identifier des solutions pour réduire la facture énergétique.



ÉCONOMIES D'ÉNERGIE AMBASSADRICE DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

- 42 kits d'économie d'énergie
- 510 duos d'ampoules LED distribués
- **Ateliers pédagogiques** sur les économies d'énergie – 4 classes env 120 élèves
- **Accueil et conseil** aux particuliers



Atelier pédagogique
Ecole de Martres Tolosane





ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

ESPACE INFO ÉNERGIE : CONSEILS AUX PARTICULIERS

Missions

Conseiller, renseigner et sensibiliser les particuliers de manière **gratuite, neutre et indépendante** sur les solutions techniques et financières pour économiser de l'énergie.

- **Mieux maîtriser les consommations énergétiques du logement** : isolation, chauffage, éclairage...
- **Avoir recours aux énergies renouvelables** : solaire, biomasse...
- Connaître les **aides financières mobilisables** : crédit d'impôt, éco-chèque Région, ANAH...



	Facilité pour joindre l'EIE	Amabilité du CIE	Qualité de l'accueil	La réponse répond à la demande	La réponse est claire et explicite
2018	98,1%	98,1%	98,1%	96,1%	96,1%

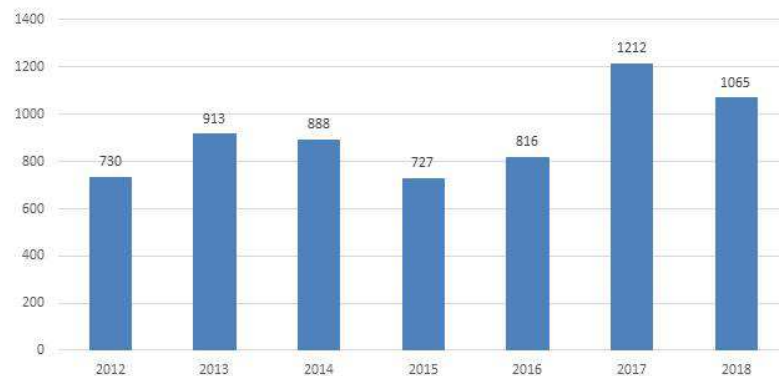


ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

ESPACE INFO ÉNERGIE

Bilan

Evolution contacts 2012 - 2018



Chiffres 2018 arrêtés au 31 décembre



3^{ème} EIE le plus dynamique d'Occitanie



ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Objectifréno
VOTRE SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

ACCOMPAGNEMENT DES PARTICULIERS

Données sur la période 1^{er}/07/2015 au /12/2018

Chiffres
décembre
2018

	PTRE 1	PTRE 2
Ménages accompagnés	571	117
Projets clos	356	23
Projets abandonnés	120	5
Projets en cours	63	89
	PTRE 1	PTRE 2
Montant total des travaux réalisés	4,1 millions d'€	233 000€
Montant moyen	10.600€	10.122€
Nombre de travaux réalisés	637	42
Bouquet de travaux moyen	1,7	1,8
Economie d'énergie moyenne des travaux réalisés	28%	30%
Economies d'énergie réalisées	4,3 GWh EP/an	135 404 kwhep/an
Economies GES	689 tCO2/an	53,5 t CO2 /an
Année de construction	Avant 1975	Avant 1975
Revenu Fiscal de Référence moyen des ménages accompagnés dans les projets Objectif Réno	32.000€	34.000€



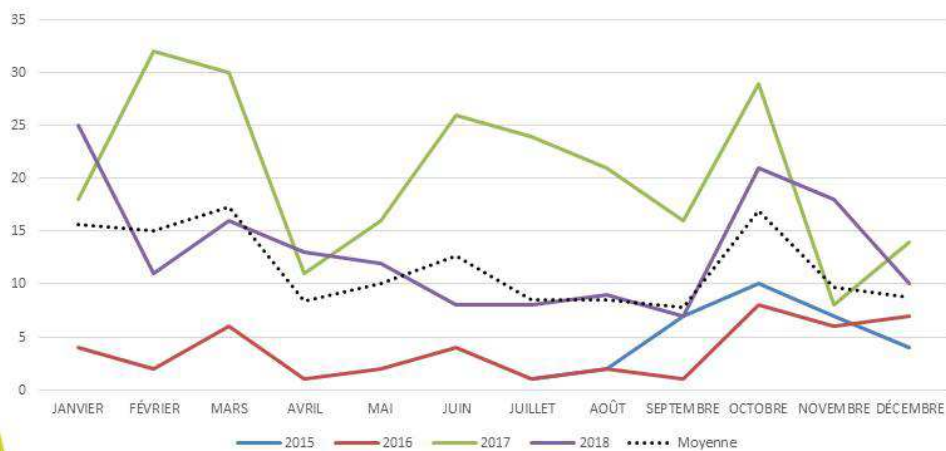
ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Objectifréno
VOTRE SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

ACCOMPAGNEMENT DES PARTICULIERS

Evolution du nombre de dossiers ouverts

Courbes
des dossiers





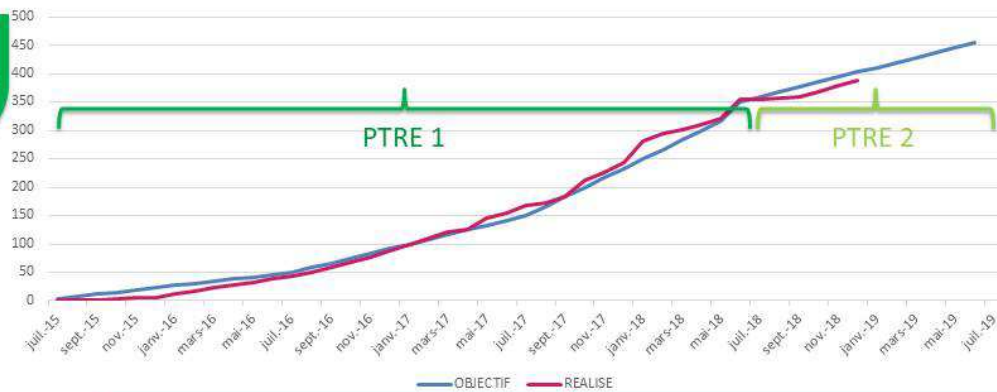
ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Objectifréno
VOTRE SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

ACCOMPAGNEMENT DES PARTICULIERS

Courbe des objectifs

Evolution du nombre de projets réalisés



Effet de levier sur le territoire

1€ investi (Reste à charge du fonctionnement sur 2 ETP pendant 3ans) a généré 45€ de chiffre d'affaire



ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Objectifréno
VOTRE SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

ACCOMPAGNEMENT DES PARTICULIERS

Communication

- **4 journées Energie Habitat** : Lagardelle, Carbonne, Martres Tolosane, Saintes Foy de Peyrolières
- **5 Permanences** décentralisées : ½ journée par semaine.
- **3 Marchés**, festivals
- **2 Opérations de thermographie** : Noé et Rieumes
- Tournées des **mairies** du Pays
- **Affichage** sur des panneaux sucette
- Publication de **témoignages** de particuliers
- Emission spéciale rénovation sur Radio Galaxie





ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

PERSPECTIVES 2019 DU SERVICE ENERGIE CLIMAT

Perspectives

- Stabiliser l'effectif du service à 5 agents malgré l'arrêt de certaines conventions avec l'ADEME :
 - Plan Climat fin 2018
 - Plateforme objectif réno en juin 2019
 - Conseiller en Energie Partagé en juillet 2019
- Adopter et communiquer sur les PCAET des EPCI et du PETR
- Répondre à l'appel à projet SLIME (Services locaux d'intervention pour la maîtrise de l'énergie).
- Mettre en œuvre l'appel à projet French Mobility,
- Animer le contrat territorial Energies Renouvelables chaleur.
- Déployer et animer un cadastre solaire
- Promouvoir le projet territorial de transition énergétique du Pays Sud Toulousain auprès de la Région Occitanie



CULTURE

Projets

- Lancement, accompagnement et gestion de l'Appel à projet culture (fonds LEADER) : 16 porteur en 2018 pour environ 60 000€ d'aides.
- Organisation d'une journée de Rencontre culturelle : « L'art et la toute petite enfance » à destination des professionnelles du secteur
- Accompagnement des collectivités et des acteurs (rices) culturel.(les)
- administration du site internet www.culturesudtoulousain.fr et de la Newsletter mensuelle

WEB

- Reconduite de l'Appel à projet culture avec 12 dossiers et 60 000€ mobilisables du fond LEADER.



2019



Projet Slam
Médiathèque Venerque



Projet court-métrage
Ecole de Montbrun-Bocage



COMMUNICATION

- **Création graphique et impression**

Création de supports Pays Sud Toulousain : flyers, affiches, brochures, signalétiques etc., environ une vingtaine de documents.

- **WEB**

- Administration du Site www.payssudtoulousain.fr
- Animation du Facebook
- Création des Newsletters mensuelles et ponctuelles

- **VIDEO**

Création de 3 vidéos dont 2 pour le service énergie climat.

- **Presse**

50 articles en 2018 soit environ **1 article par semaine** hors internet.

- **Partenariats**

Radio Galaxie, Fémina Rugby, PupenVol ...



FINANCEMENT DE PROJETS EUROPE : PROGRAMME LEADER



Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural:
L'Europe investit dans les zones rurales

- La perte de service instructeur de la DDT en cours d'année et la reprise en main de l'instruction par la Région Occitanie.
- **Travail sur l'évolution du contenu des fiches mesure et la création d'une fiche mesure sur le tourisme.**
- 2 réunions du Comité de programmation
- **6 opérations présentées**
- 3 dossiers programmés pour **87 000 € de fonds attribués**





FINANCEMENT DE PROJETS ETAT : CONTRAT DE RURALITÉ



2^{ème} année de mise en œuvre du contrat de ruralité signé avec l'Etat, la Région, le Département et la Caisse des Dépôts et Consignation.

- 10 dossiers retenus au titre de la DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local)
- Montant des dossiers positionnés : 7 900 000 €
- Montant des subventions obtenues (DETR et DSIL) : 1 650 000 €



FINANCEMENT DE PROJETS CONTRAT TERRITORIAL OCCITANIE 2018-2021



Au titre du contrat pour 2018 :

- 35 dossiers déposés (3 fois plus qu'en 2017)
- Montant des dossiers positionnés : 7 450 000€
- Montant des subventions obtenues régionales obtenues : 1 300 000 €

Signature du Contrat Territorial 2018-2021 entre la Région, le Département et le Pays Sud Toulousain.

- 9 fiches mesures dont 2 fiches mesure innovation et expérimentation.
 - Développer l'offre de mobilité alternative sur le territoire
 - Favoriser les circuits courts alimentaires.





FINANCEMENT DE PROJETS

Perspectives
2019

Programme LEADER:

- Reprise en 2018 de l'instruction des dossiers LEADER par les services de la Région, ce qui devrait permettre le paiement et l'instruction des dossiers en attente.
- Valorisation des projets réalisés sur le territoire.
- Relance de la dynamique leader, instances, porteurs de projets...
- Ajout d'une fiche mesure sur le tourisme et ajustement des fiches existantes.



FINANCEMENT DE PROJETS

Perspectives
2019

Contrat de Ruralité:

- Le comité de pilotage se tiendra au premier semestre 2019 afin de valider les projets retenus.
- Le dispositif pourrait évoluer vers des contrats de cohésion territoriale
 - (5 à 10% de l'enveloppe sera définie par une instance participative (CODEV) et associer des partenaires extérieurs (Associations, consulaires...)





FINANCEMENT DE PROJETS

Perspectives
2019

Contrat Territorial Occitanie

- Animer, diffuser l'information sur le nouveau contrat
- Accompagner les porteurs de projets
- Accentuer l'animation sur les fiches mesures phares :
 - Bourg centre Occitanie
 - Fiches mesure innovation et expérimentation
 - Développer l'offre de mobilité alternative sur le territoire
 - Favoriser les circuits courts alimentaires.

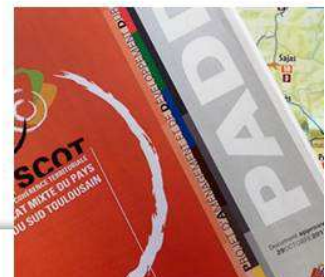


SCoT

Bilan
2018

Evaluation du SCoT.

- Les réunions thématiques sur l'évaluation du SCoT ont commencées en 2017 et se sont poursuivies en 2018 :
- Des rencontres avec les services du département, de l'Etat et le bureau d'étude SGEVT pour travailler sur les différents indicateurs de suivis du SCoT,
- Participation à l'élaboration du rapport d'évaluation en concertation avec le département.



SCOT

Révision du SCoT



Bilan
2018

- Définition d'un calendrier prévisionnel 2019-2020 avec ateliers thématiques de diagnostic, visite de terrains et élaboration d'un pré-PADD.
- Détermination des études à réaliser lors de la révision : diagnostic agricole, état initial de l'environnement, évaluation environnementale.



SCOT

Avis sur les documents d'urbanisme

- Au cours de l'année 2018, le SCoT a dû se prononcer sur 21 documents d'urbanisme (élaboration, modification, révision générale...)
- De façon ponctuelle, le PETR a été invité à des réunions de concertation en sous-préfecture.
- Participation à l'élaboration du PLH de Cœur de Garonne
- Le PETR a participé à 25 réunions de préparation sur les PLU des communes en tant que personnes publiques associées.
- Le Pays Sud-toulousain a également participé à trois réunions sur le SCoT du PETR Pyrénées-Comminges en cours d'élaboration.

Bilan
2018





SCOT

Bilan
2018



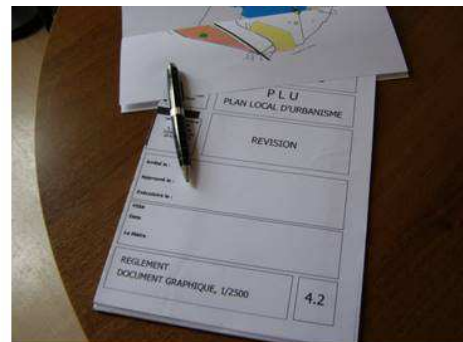
Autres activités du SCOT

- Inter SCoT
- Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) Occitanie 2040. Le SCoT devra être compatible avec ce document.
- Fédération des SCoT : Participation au club technique et aux rencontres nationales des SCoT. Candidature à un appel à projet sur l'aménagement commercial dans les SCoT.
- Réunion sur le foncier : le 12 septembre, le PETR a participé à une réunion sur le foncier à Carbonne.
- Autres : le PETR a aussi participé à des réunions en lien avec la planification :
 - PPRI Garonne-Moyenne en cours d'élaboration.
 - Echanges techniques avec l'agglomération Muretaine
 - Réunions sur le programme Bourg-centre

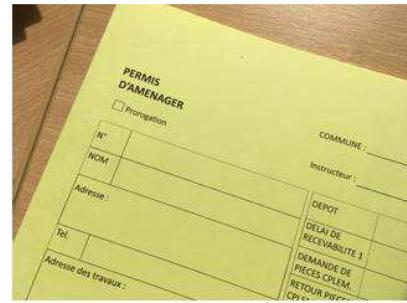


SCOT

Perspectives
2019



- Adopter et mettre en œuvre un calendrier de révision du SCOT
- Conduire les études nécessaires à cette révision
- Poursuivre l'accompagnement des communes sur l'élaboration de leurs documents d'urbanisme
- Participer à l'Inter SCoT du Grand Bassin Toulousain
- Participer au réseau des SCoT : Fédération Nationale SCoT



chiffres
2018

Le service ADS a poursuivi en 2018 sa montée en puissance et en compétence :

- 15 nouvelles communes ont adhéré au service en 2018 soit un total de 80 communes traitées, dont 4 du Comminges.
- 2289 actes pondérés traités.



Bilan
qualitatif
2018

- Des relations de confiance avec la plupart des communes
- Un service de plus en plus sollicité par les élus et les professionnels, y compris au delà des missions conventionnelles : *conseil en amont, conseil juridique, accompagnement sur le contentieux et le récolement.*
- Un service en difficulté du fait de l'absence du responsable de service et par les demandes hors convention qui génèrent de l'activité supplémentaire.





ADS

Perspectives
2019

- 2019 sera la première année depuis la création du service pour laquelle le périmètre d'intervention restera stable (80 communes).
- Réorganisation du service ADS : Besoin de stabilisation et d'organisation
 - Recrutement d'un nouveau responsable de service
 - Recrutement d'un nouvel instructeur en remplacement d'une mutation
 - Nomination d'un agent référent sur le volet juridique pour sécuriser les actes
 - Nouvelle sectorisation par agent.
 - Organisation de formations en intra pour faciliter la montée en compétence
 - Recentrage du temps de travail sur les missions contractualisés dans les conventions.
 - Proposition de travailler sur la numérisation des documents d'urbanisme communaux afin de faciliter l'instruction.



ZOOM

Le Conseil de Développement

Relance de la dynamique

- Présentation des travaux du CODEV en comité syndical
- Rencontre du CODEV avec les Présidents d'EPCI
- Détermination d'une organisation, de moyens et d'une feuille de route pour 2019
 - 1 CODEV par EPCI
 - 1 CODEV mutualisé au niveau du Pays.



Le Président rappelle que c'est grâce à la qualité du travail réalisée par les agents que nous sommes en capacité de présenter ce bilan. Les co-financeurs, notamment l'ADEME nous ont fait confiance et les résultats sont là. C'est en continuant sur cette dynamique que nous aurons la capacité de mobiliser de nouveaux financements pour les années à venir.

Madame ESTANG précise que le Pays depuis plusieurs années a postulé à de nombreux appels à projet et que le taux de réussite est de 100%. Ce résultat mérite des félicitations pour toute l'équipe technique.

Monsieur TATIBOUET demande des explications sur les fiches mesures et plus particulièrement dans le cadre du Contrat Territorial Occitanie.

Dans le cadre des contractualisations entre le Pays et ses partenaires, sont rédigés des documents cadre qui comprennent des fiches mesures. Celles-ci fixent les critères et les taux d'interventions des financeurs pour les projets.

Monsieur le Président rappelle aux délégués que le Pays Sud Toulousain a réalisé son bilan d'activité 2018.

Celui-ci a fait l'objet d'une présentation organisée autour de quatre thèmes :

- Les économies d'énergie
- Le financement de projets
- La culture & la communication
- L'urbanisme

Après délibéré, le Comité syndical décide à l'unanimité :

- D'approuver le rapport d'activité 2018 du PETR ;
- D'autoriser le Président à signer tout document en lien avec le dit rapport d'activité.

Monsieur BEDEL déplore qu'il n'y ait plus aucune aide pour les constructions neuves en matière de transition énergétique.

Madame ESTANG précise qu'il y existe des dispositifs incitatifs pour les bâtiments publics. Concernant le logement individuel neuf, c'est la RT 2012 qui impose le niveau énergétique.

Il est précisé aux délégués que le PETR dispose d'agents spécialisés dans l'accompagnement des particuliers sur leurs projets énergétiques au travers de l'Espace Info Energie et de la plateforme de la rénovation énergétique. Nos techniciens sont formés et compétents et peuvent par conséquent informer les particuliers sur les sources de financements mobilisables.

2. Concordance du Compte Administratif avec le Compte de Gestion 2018

Le Président de séance sort de l'assemblée.

Le Conseil Syndical réunis sous la présidence de Monsieur ZDAN, vice-président en charge des finances, constate, pour la comptabilité, les identités de valeur entre le Compte Administratif et

les indications du Compte de Gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Le conseil syndical valide la concordance entre les deux comptes par 25 voix.

3. Compte administratif 2018 et Affectation du résultat 2018



		DEPENSES	RECETTES			
C O M P T E A D M I N I S T R A T I F I C I O N N E M E N T	I N V E S T I	Subventions transférées	17 468,67	Subventions partenaires	23 980,82	
		Etudes	69 296,70	FCTVA	15 264,55	
		Immobilisations	9 290,20	Dotations amortissements	69 712,48	
		Total	96 055,57	Report 2017	67 730,84	
			Résultat	80 633,12		
	F O N C T I O N N E M E N T	C H A R G E S à c a r a c t è r e s g é n é r a l	Charges à caractères général	308 367,11	Subventions partenaires	480 904,52
			Dont Etudes	147 443,28	Dont ADEME	175 593,31
			Prestation, loc, ass	81 002,45	TEPCV	112 649,18
			Honoraire, communication	46 998,79	Leader	87 162,00
		M A S S E S A L A R I A L E	Achats fournitures	15 371,45	Occitanie	55 500,03
Franchise			17 551,14	CD31	50 000,00	
Masse salariale			738 668,20	Cotisations	290 364,00	
Prime Habitat				Prime Habitat	14 700,00	
I N D E M N I T É E L U S		Indemnité élus	12 360,43	Communes ADS	408 677,78	
		Prime Habitat	30 500,00	Atténuation de charges	46 985,44	
	Autres charges	6 206,24	Divers	8 082,42		
	Amortissements	69 712,48	Subventions transférées	17 468,67		
		Total	1 165 814,46	Report 2017	101 390,35	
		Total	1 165 814,46	Total	1 368 573,18	
		Résultat	202 758,72			

Affectation du résultat

Section Investissement : 80 633,12
Section Fonctionnement : 202 758,72

Vote

Faits marquants 2018

- Elaboration du PCAET (action mutualisé pour les Com Com)
- Evaluation du SCOT et prescription de la révision
- Ingénierie financière et stratégique pour la pérennité des actions du Service Energie Climat au travers d'appel à projet national ou régional
- Des dépenses de fonctionnement maîtrisées dans le cadre du budget primitif,
- Une masse salariale maîtrisée pour un effectif au 31/12 de 18 agents (9 titulaires et 9 contractuels)
- Une ligne de trésorerie de 100 000 € - Pas d'emprunt.
- Un rattachement de produits important (160 000€) dû au décalage des versements des subventions de nos partenaires



La masse salariale du service ADS représente un peu moins de 50% de la masse totale.

Les agents assurent de l'ingénierie pour les actions de la transition énergétique, le leader et la culture pour le bénéfice des collectivités du territoire.

Monsieur BEDEL souhaite connaître la progression de la cotisation.

Monsieur ZDAN précise que la cotisation était de 1,5€ en 2003 et qu'actuellement elle est de 3€ (depuis 2015) par habitant. Mais en 15 ans, les EPCI ont délégués des compétences obligatoires au Pays : le SCOT, le PCAET... pour rationaliser au mieux les dépenses.

Il rappelle que les seules augmentations annuelles sont dues à l'augmentation de la population ; alors que l'EPCI bénéficie d'une fiscalité qu'elle vote. Elle bénéficie également de l'augmentation de l'assiette fiscale.

Monsieur le Président tient à rappeler que si les communes n'avaient pas mutualisé le service ADS, elles auraient pour la plupart dû embaucher 1,5 agent pour assurer la mission d'instruction.

Monsieur BLANC tient à illustrer le propos en évoquant le projet culturel et la possibilité pour les EPCI et les communes de bénéficier de fonds européens qu'elles n'auraient jamais pu avoir si le Pays était inexistant. Le Pays est notamment un relais de la Région sur l'accès aux financements. Il précise qu'il sera nécessaire de réfléchir sur comment bénéficier de recettes dynamiques permettant absorber les augmentations mécaniques des coûts salariaux et de fonctionnement.

Le Conseil Syndical réuni sous la présidence de Gérard ROUJAS ;
 Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2018 ;
 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2018;
 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2017	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	RESTE A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	67 760.84 €	0	12 902.28 €	<u>Dépenses</u> 0 €	0	80 633.12 €
FONCT	101 390.35 €	0	101 368.37 €	<u>Recettes</u> 0 €	0	202 758.72 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat; le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXEDANT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018	283 391.84 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	0 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	0 € 202 758.72 €
Total affecté au c/1068 :	0 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018 Déficit à reporter (ligne 002)	0 €

Après délibéré, le Conseil Syndical vote :

Suffrages exprimés : 26

Abstention : 0

Pour : 26

Contre : 0

4. Dépenses d'investissement 2019 : autorisation à engager 25%.

Le Président informe les membres du Comité syndical que pour pouvoir effectuer les règlements sur des comptes d'investissement début 2019 (soit sur l'exercice 2019), une délibération est nécessaire afin d'autoriser le Président à engager des dépenses de cette section, à hauteur de 25% du montant inscrit sur l'exercice 2018.

Le vote du budget primitif 2018 se fera courant mars 2018.

	Investissement 2018	25% 2019
Article 20 :	69 296.70	17 324.70
Article 21 :	9 290.20	2 322.55

Le comité syndical vote à l'unanimité.

5. Document d'Orientation Budgétaire 2019

Les orientations budgétaires 2019 seront articulées autour de 3 axes :

- Prolonger les efforts réalisés en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Assurer les missions règlementaires qui nous sont dévolues
- Maintenir l'ingénierie existante en adaptant les missions si nécessaire.

Introduction

Les propositions d'orientations budgétaires 2019 tiennent bien évidemment compte des éléments évoqués dans le cadre de la présentation du Compte Administratif 2018.

Les orientations budgétaires seront articulées autour de 3 axes :

- Prolonger les efforts réalisés en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Assurer les missions règlementaires qui nous sont dévolues
- Maintenir l'ingénierie existante en adaptant les missions si nécessaire.

Les recettes prévisionnelles 2019

Recettes des collectivités adhérentes	
Cotisations EPCI	292 908 €
Communes ADS Pays	333 450 €
Communes ADS Comminges	11 888 €



Les recettes prévisionnelles 2019

Recettes des partenaires	
Région Occitanie (Appui technique et Espace Info Energie)	62 500 €
Conseil Départemental Haute Garonne (Appui technique)	50 000 €



Les recettes prévisionnelles 2019

Recettes autres partenaires	
Fonds Européens Leader	32 000 €
Fonds d'Etat	222 000€



Les dépenses 2019

Comme précisé en préambule, les propositions en la matière seront déclinées autour des 3 axes :

- Prolonger les efforts réalisés en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Assurer les missions règlementaires qui nous sont dévolues
- Maintenir l'ingénierie existante en adaptant les missions si nécessaire.

Le PETR et les 3 communautés de communes ont ou vont prochainement adopter leurs Plan Climat Air Energie Territorial respectifs. Aussi, malgré la fin programmée de certaines subventions de l'ADEME, sans le maintien d'une ingénierie qualifiée et dynamique, les objectifs fixés ne pourront pas être atteints.



Les dépenses 2019

Prolonger les efforts en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement

Nous vous proposons de prolonger l'action initiée en 2018 sur les dépenses de fonctionnement suivantes :

- Fournitures administratives ;
- Budget photocopies ;
- Budget affranchissement,
- Budget télécommunication (A partir du déménagement dans les nouveaux locaux).

Ainsi les mesures de maîtrise des dépenses initiées en 2018, seront reconduites en 2019



Les dépenses 2019

Les charges de personnel

- **Les effectifs du PETR resteront stables en 2019 par rapport à l'année 2018.**

On notera que :

- Le contrat d'apprentissage qui s'est terminé en octobre 2018 ne sera pas renouvelé en 2019.
- La mise à disposition d'un agent ADS pour 22,5h semaine ne sera pas non plus renouvelée.
- Un agent du PETR sera absent pour un congé longue maladie, ce qui nécessitera son remplacement.
- Le PETR sera également impacté par la fin d'un contrat aidé au mois de février prochain, pour lequel l'aide de l'Etat ne sera pas renouvelée au-delà de cette date.



Les dépenses 2019

Si nécessaire suspendre un certain nombre d'actions et mesures nouvelles envisagées

Plan de Mobilité Rurale

Dans l'hypothèse où, le Pays Sud Toulousain ne serait pas retenu dans le cadre de l'appel à projet French Mobility, il sera proposé de ne pas mettre en œuvre cette action, ou du moins, de réduire le périmètre de l'action tel que proposé dans les orientations budgétaires.

Investissements

Le Pays Sud Toulousain a chiffré la mise en place de nouveaux équipements et de mobilier dans le cadre du déménagement en juillet 2019.

Ainsi, si les orientations budgétaires font état de ces dépenses, des solutions moins onéreuses sont actuellement à l'étude (mobilier d'occasion...).



Le SCoT

Impact budgétaire 2019 :

- Charges de personnel : 1 ETP comme en 2018
- Etudes : Evaluation environnementale, études complémentaires à l'état Initial de l'environnement et éventuellement un diagnostic agricole + 79 000€
- **Pluri annualité pour la révision du SCOT : 2019-2021. Les études devront être conduites en fonction de l'état d'avancement de la révision.**

Au niveau des recettes le PETR envisagera de solliciter de la Dotation Générale de Décentralisation. **Le Conseil Départemental de la Haute-Garonne mettra à disposition du PETR un agent à temps plein pour accompagner la démarche. Soit une économie de 50 000€/an.**

Pour mémoire : Le prix d'un SCoT tel que celui de la vallée de l'Ariège est voisin des 450 000€ (cabinet d'étude + études).



Le PCAET

Impact budgétaire 2019 :

Clôture des aides financières de l'ADEME en fin d'année.

Le bureau propose toutefois de recourir à une contribution complémentaire de 10 000€ par EPCI par anticipation à 2020 afin de mettre en œuvre cette compétence obligatoire déléguée par les EPCI au Pays Sud Toulousain.

Impact budgétaire 2020 :

Coût annuel de 70 000 à 100 000 € non subventionné par l'ADEME.
Dans le cadre de la mobilisation d'un nouveau co-financement (Leader, Appel à projet...), ce coût supplémentaire pourra être ajusté. Celui-ci devra également faire appel à la contribution complémentaire de 10 000€ par EPCI.



Les missions Energie Climat

Impact budgétaire 2019 :

L'année 2019 sera marquée par l'arrêt a mi année du co-financement par l'ADEME de projets portés par le PETR, (Plateforme Objectif Réno, mission de Conseil en Energie Partagé) ainsi que la fin de la subvention pour l'emploi d'avenir. Ceci malgré les très bons résultats de chaque projet.

Du fait de la fin de la contractualisation de certaines missions, le PETR puisera dans l'excédent de fonctionnement afin de permettre la continuité des missions du service énergie climat

Impact budgétaire 2020 :

Le PETR se positionnera sur les potentiels appels à projets afin de réduire l'impact budgétaire des missions.



CONCLUSIONS



Depuis 4 ans (2015) année de création du service ADS et de mise en place de nouvelles missions par le PETR (Energie Climat, Leader...), le Pays Sud Toulousain n'a pas réévalué le montant de la cotisation par habitant ni le montant de la prestation à l'acte en matière d'ADS.



CONCLUSIONS : Missions Pays (1)



- En 2019, le Pays Sud Toulousain devra très certainement à nouveau recourir à l'excédent pour équilibrer l'année.
- Pour l'année 2019 et pour anticiper 2020, année électorale, qui intervient concomitamment et la fin de certaines ressources (ADEME), il pourrait être opportun de recourir à une contribution complémentaire des EPCI pour :
 - Permettre au PETR de **mener à bien la mission de coordination du PCAET pour le compte des communautés de communes** suite à la fin du subventionnement de la mission par l'ADEME,
 - Permettre **d'assurer la continuité des missions du service énergie climat**,
 - Permettre de **mener à bien les études relatives à la révision du SCoT**,
 - Permettre le déménagement des services dans les futurs locaux,



CONCLUSIONS : Missions Pays (2)

- Pour mémoire, en 2016 et 2017, le Pays Sud Toulousain avait puisé dans l'excédent pour équilibrer l'année.
- Le résultat 2018 est à nuancer très fortement du fait du décalage de trésorerie très important liée à la réception tardive des subventions. (En attente du versement de plus de **160 000€ de subventions rattachées à l'exercice budgétaire 2018**).
- Aussi une **nouvelle ligne de trésorerie** devra être ouverte en 2019 pour amortir les délais de plus en plus longs en matière de réception des subventions. Elle prendra la suite de celle actuellement en place, (liée à TEPcv) qui sera clôturée au premier trimestre 2019.
- Enfin, certaines dépenses minorées en 2018 devront être effectuées en 2019.



CONCLUSIONS : Missions Pays (3)

Propositions du bureau du PETR pour 2019 :

- Une augmentation de la cotisation de 12 centimes par habitant pour répondre à la mission règlementaire du SCOT (11 716,32€).
- Une contribution exceptionnelle de 10 000 € par EPCI dans le cadre du Plan Climat Air Energie Territorial.



Application du droit des sols (1)

L'année 2019 sera marquée par la stabilisation du nombre de communes ayant conventionné pour bénéficier du service (80 communes).

- Impact budgétaire 2019 :
 - Charges nouvelles de personnel (responsable de service en remplacement et fin des recettes liées à l'emploi d'avenir)
 - Autres charges courantes dont les tarifs vont évoluer (fournitures, frais de téléphone et affranchissement) :
 - Le risque maladie couvert par l'assurance statutaire permettra quant à elle une atténuation de charge.
 - L'agent d'accueil et de pré-instruction sera positionné sur le budget frais de structure et réparti au prorata du nombre d'agents.



Application du droit des sols (2)

Pistes de travail concernant les recettes :

- Tabler sur un nombre d'acte stable en 2019 par rapport à 2018 : hypothèse réaliste et concordante avec les conventions ADS signées entre les communes et le PETR.
- Augmenter le prix de l'acte de 2% (Soit 3€ par acte pondéré) en 2019 (+ 6 900€)
- N.B : Pour les communes du Comminges l'augmentation de 2% équivaudrait à +3,6€ par acte pondéré.



CONCLUSIONS : ADS



Pour assurer l'équilibre du budget 2019, il semble opportun :

- D'entériner les pistes de réduction des dépenses à mettre en œuvre parmi celles évoquées précédemment,
- de réévaluer le prix de la prestation à l'acte à hauteur de +2%,
- de circonscrire les sollicitations des communes et des pétitionnaires au contenu des conventions.
- d'anticiper le renouvellement des conventions qui prendront fin au 31 décembre 2020

Propositions du bureau du PETR pour 2019 :

Une revalorisation du coût à l'acte de la prestation ADS de +2%, soit +3€ par acte pour les communes du Pays.



Monsieur LEFEBVRE précise qu'il s'abstient sur le vote. Il est délégué de la communauté de communes et ne veut pas prendre d'engagement tant qu'il n'y pas eu débat à la communauté de communes.

Madame DEDIEU CASTIES rappelle que c'est un débat d'orientation budgétaire et pas un budget. Les présidents de communautés de communes sont au bureau et sont destinataires des propositions faites sur les orientations budgétaires.

Monsieur BROS précise qu'il y a un temps pour tout et les propositions faites par le PETR aux EPCI sont très raisonnables. On est bien dans un temps de débat.

Monsieur LEFEBVRE tient à énoncer les surcoûts générés par les autorisations qui n'aboutissent pas. Le coût des actes pèse sur le budget des communes.

Monsieur ZDAN rappelle que les PC aboutis génèrent de la TA en moyenne à 5% soit entre 2 000 et 5 000 € pour un coût initial de 150€. Le delta reste tout de même important.

Monsieur MUNOZ précise que par le passé l'instruction faite par l'état était gratuite.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-36,

Vu le rapport joint,

Considérant qu'aux termes du texte susvisé, un débat à lieu au conseil syndical sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, et que ce rapport sera obligatoirement transmis aux EPCI membres de l'établissement public,

Le vice-président en charge des finances a présenté le rapport soumis à débat.

Les orientations budgétaires sont articulées autour de 3 axes :

- Prolonger les efforts réalisés en matière de maîtrise des dépenses de fonctionnement
- Assurer les missions règlementaires qui nous sont dévolues
- Maintenir l'ingénierie existante en adaptant les missions si nécessaire.

Il a ainsi été proposé pour l'année 2019 :

- D'augmenter de 12 cts la cotisation des membres du PETR pour financer le SCOT,
- de solliciter une contribution exceptionnelle de 10 000 € par communauté de communes afin de contribuer à la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial compétence déléguée par les EPCI au PETR. Et, enfin, de transmettre le rapport joint aux communautés de communes membres.

Il a ainsi été proposé pour l'année 2019 :

- Une augmentation de l'acte pondéré pour les communes adhérentes au Service ADS de 2% soit au total un acte pondéré à 153€ pour les communes du Pays et 183.60€ pour les communes du Comminges.

Le conseil syndical prend acte du débat d'orientations budgétaires 2019.

Annexe 1 : DOB 2019

URBANISME :

6. Avis du SCoT sur le PLU de LHERM

La commune du Lherm a adopté son projet de plan local d'urbanisme (PLU) le 12 janvier 2006. Depuis il a été modifié le 23 septembre 2011 et a fait également l'objet d'une modification simplifiée en 2015. La municipalité a choisi d'engager cette procédure afin de définir une stratégie de développement tout en prenant en compte les évolutions réglementaires et la mise en compatibilité avec le SCoT¹. Le PETR a été systématiquement invité à participer aux réunions des personnes publiques associées (PPA) tout au long de la phase d'élaboration.

Lherm constitue avec la commune de Bérat, un pôle de service du SCoT et intégré dans le bassin de vie de Rieumes. Lherm est également identifié par le SCoT comme site économique d'intérêt local et comme pôle commercial de proximité. Ainsi la commune joue un rôle important dans la polarisation voulu par le SCoT. La commune située au nord du territoire est sous forte influence de la métropole Toulousaine et de l'agglomération Muretaine. Les échanges et les flux sont donc importants.

Au cours des dernières années, la commune a bénéficié d'un essor démographique très important pour atteindre 3587 habitants en 2015. La population reste jeune malgré un vieillissement récent de la population. Le parc de logement est marqué par un fort taux de propriétaires et de maisons individuelles. Le nombre de logements vacants reste raisonnable. La

¹ Rapport de présentation p.85

commune possède de nombreux équipements éducatif, de santé, de sport et de loisirs.

L'économie lhermoise est essentiellement tournée vers les commerces, les transports et les services divers. Le nombre d'actifs a augmenté lors des dernières années mais pour la plupart travaillent hors de la commune. Il y a donc un nombre de déplacements importants. L'activité agricole reste présente avec une quarantaine d'exploitants agricoles principalement tournés vers la culture céréalière et oléo protéagineux.

La trame verte et bleue de la commune est marquée par un réseau hydrographique important avec le canal de Saint-Martory et les affluents de la Garonne. Le département a également identifié une zone humide mais à priori sans grande valeur écologique. Il y a peu d'espaces boisés sur le territoire. Le bourg s'est implanté sur la moyenne terrasse de la Garonne. Le PLU a repéré trois bâtiments comme des éléments de paysage identifiés.

La commune est concernée par plusieurs risques : inondation, remontée de nappes, mouvement de terrain, gaz naturel à haute-pression et ligne haute-tension. Quant aux nuisances, elles sont principalement sonores.

La commune, au regard des enjeux résultant du diagnostic, articule son projet d'aménagement et de développement durable (PADD) autour de 3 grandes orientations :

Axe 1 : encadrer le développement urbain de Lherm

- Un développement urbain moins consommateur d'espace
- Un accueil de population recentré au niveau du village
- Une politique de l'habitat adaptée au territoire
- Une articulation entre urbanisme et déplacement
- Une offre d'équipements de services et de loisirs adaptée à la population

Axe 2 : maintenir et diversifier le tissu économique de Lherm

- Une offre commerciale complémentaire
- Renforcement de la zone d'activités intercommunale
- La pérennisation des activités spécifiques
- Le maintien de l'activité agricole

Axe 3 : un cadre paysager et environnemental à préserver

- La recherche d'une urbanisation de qualité et d'une bonne intégration paysagère
- Une promotion des énergies renouvelables
- Des trames vertes et bleues à préserver

L'examen du projet a permis à la commission de constater, dans sa globalité, que le projet de PLU suit le modèle de développement préconisé par le SCOT, et, affirme le statut de la commune comme pôle de service. La municipalité veut structurer son développement de façon à préserver son cadre de vie rural, sa trame verte et bleue et ses paysages. Elle veut également maintenir et

diversifier son économie.

La projection démographique est en adéquation avec celle constatée précédemment et celle envisagée par le SCoT. Le nombre de logements et la consommation d'espaces planifiés respectent l'étiquette. Les densités tout comme la construction de logements locatifs-sociaux dans les zones à urbaniser sont conformes. Dans les hameaux repérés par le SCoT, aucune extension n'est possible. Afin d'irriguer son territoire en équipement, la commune souhaite développer un pôle enfance, scolaire et sportif. En intensifiant son urbanisation dans son enveloppe urbaine, les déplacements sont limités. Une place non-négligeable est accordée aux cheminements doux.

Afin de renforcer son attractivité économique, la commune prévoit l'extension d'une zone d'activité et une mixité de fonction dans les zones urbaines pour les activités compatibles avec l'habitat. De plus, la municipalité veut maintenir une complémentarité entre les commerces du centre-bourg et la zone commerciale. La limitation de la consommation d'espaces facilite le maintien des activités agricoles.

Le SCoT identifie sur le territoire de la commune des corridors verts et bleus ainsi que des coupures d'urbanisation, des espaces naturels remarquables et des espaces naturels à prendre en compte. Ces lieux sont protégés respectivement par un zonage spécifique, un zonage agricole ou naturel et par des espaces boisés classés. Un périmètre de protection des monuments historiques et l'identification par le PLU de bâtis remarquables permettent de préserver le patrimoine bâti. Le traitement des entrées de ville est également pris en compte. Des points de captage d'eau potable sont couverts par une servitude d'utilité publique et le règlement limite par différentes mesures, la construction dans les zones inondables. Un projet de centrale photovoltaïque au sol est autorisé et le règlement du PLU incite à l'utilisation des dispositifs de production d'énergies renouvelables.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, la commission urbanisme réunie le 12 décembre 2018 donne un **avis favorable au projet de révision du plan local d'urbanisme du Lherm** assorti d'une observation ci-après.

OBSERVATION : il serait souhaitable que le document graphique soit mis à jour notamment sur les constructions situées dans les hameaux.

Le conseil syndical donne à l'unanimité un avis favorable au projet de révision du PLU du Lherm avec une observation : il serait souhaitable que le document graphique soit mis à jour notamment sur les constructions situées dans les hameaux.

7. Avis du SCoT sur le PLU de Beaumont Sur Lèze

La commune de Beaumont-sur-Lèze est actuellement dotée d'une carte communale approuvée le

25 janvier 2005 et révisée le 30 août 2011. Afin de prendre en compte les évolutions réglementaires, de se mettre en compatibilité avec le SCoT et définir un projet plus ambitieux et plus vertueux, la commune a engagé une démarche pour l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme. Il a été prescrit par délibération le 29 septembre 2014.

Depuis l'année 1968, la commune a connu un boom démographique important. Cependant on note ces dernières années un vieillissement de la population. Le parc de logement n'est composé quasiment que de maisons individuelles occupées par des propriétaires. Le pourcentage de logements vacants est raisonnable (7%). La commune est irriguée par de nombreux équipements (commerce, sport, loisir, tourisme, santé, etc.) mais elle est très peu desservie par les transports en commun.

L'économie de la commune est principalement tournée vers la construction, le service à la personne et aux entreprises, le transport, l'hébergement et la restauration. Cependant le nombre d'emplois sur la commune a diminué ces dernières années et le nombre d'actifs travaillant en dehors du territoire communal a augmenté entraînant ainsi une hausse des déplacements. Il y a quelques commerces de proximité dans le centre-bourg. Le nombre d'exploitants agricoles a baissé depuis 1988 mais les activités actuellement existantes à l'exception d'une, déclarent toutes une succession assurée. L'exploitation est tournée principalement vers la culture des céréales et dans un degré moindre vers le maraichage et l'élevage.

La trame verte de Beaumont est composée principalement de boisements avec un intérêt écologique notable notamment avec le bois d'Eaunes classé en ZNIEFF de type 1. On note également la présence de nombreux espaces ouverts et de haies. La trame bleue comprend un réseau hydrographique important avec la Lèze et ses affluents et quelques zones humides.

La commune est concernée par deux risques majeurs : inondation et coulée de boue. L'urbanisation de ces espaces est réglementée par un plan de prévention des risques naturels. On note également un risque de pollution de l'eau et de l'air ainsi que les nuisances liées au bruit.

La commune, au regard des enjeux résultant du diagnostic, articule son projet d'aménagement et de développement durable (PADD) autour de deux grandes orientations

Axe 1 : préserver les composantes de l'identité locale :

- Construire un projet de territoire en lien avec les richesses des autres espaces
- Porter un projet urbain compatible avec le maintien de l'activité agricole
- Valoriser l'identité Beaumontaise par la préservation de ses composantes paysagères et patrimoniales

Axe 2 : Accompagner un développement local dynamique et harmonieux

- Prendre en compte les spécificités de chaque site dans l'évolution du territoire
- Accompagner le développement du centre-bourg pour en améliorer la convivialité

- Proposer une offre d'habitat répondant aux besoins du plus grand nombre
- Produire des formes urbaines plus diversifiées et économes en consommation spatiale
- Poursuivre la dynamique d'accueil de population engagée et y adapter un projet urbain maîtrisant la consommation spatiale

L'examen du projet a permis à la commission de constater, dans sa globalité, que le projet de PLU suit le modèle de développement préconisé par le SCoT. La commune a la volonté de poursuivre son développement en renforçant l'attractivité du centre-bourg tout en ouvrant à l'urbanisation de nouvelles zones en continuité du noyau villageois et par la densification des dents creuses situées dans les hameaux.

L'objectif d'accueil de nouvelle population voulu par la commune est en adéquation avec les objectifs du SCoT. Le nombre de logements envisagé et la consommation d'espaces à destination d'habitat projetée sont conformes à l'étiquette. Dans les zones à urbaniser, les densités sont respectées et des logements sociaux seront implantés. L'urbanisation au sein des hameaux repérés par le SCoT se limitera à de la densification dans les dents creuses. Des emplacements réservés sont prévus afin d'augmenter l'offre de stationnement. Les déplacements au sein de la commune seront réduits grâce à une urbanisation maîtrisée et une volonté de maintenir les équipements et les activités dans le centre du village.

Le PLU ne prévoit pas de création de zones d'activité mais offre la possibilité aux entreprises existantes de se développer si elles sont compatibles avec l'habitat. Dans le centre du village, le changement de destination des rez-de-chaussée de commerce en habitation est interdit par le règlement.

Le SCoT identifie des espaces naturels remarquables et des espaces naturels à prendre en compte. Dans le document graphique, ces espaces sont classés en zone naturelle parfois doublé d'un classement en espaces boisés classés. Quant à la trame bleue du SCoT, elle est traduite dans le PLU par un zonage spécifique corridors écologiques et zone humide. La protection des zones agricoles est assurée par un étalement urbain maîtrisé. Le classement en zone naturelle ou agricole empêche l'urbanisation de la couronne verte de l'agglomération Toulousaine. Toutes ces protections permettent également de préserver un paysage de qualité.

Une zone à urbaniser organisée par l'opération d'aménagement et de programmation « sous le village » est située en zone inondable. La partie localisée en aléa moyen, marqué par une cassure topographique, est interdite de toute urbanisation. Seule la partie située en aléa faible est ouverte à l'urbanisation. Cette dernière sera règlementée par le plan de prévention des risques naturels.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire, la commission urbanisme réunie le 12 décembre 2018 donne un **avis favorable au projet d'élaboration du plan local d'urbanisme de**

Beaumont-sur-Lèze assorti d'une observation ci-après.

OBSERVATION : Une attention particulière sera portée aux autorisations d'urbanisme situées en zone inondable. Elles devront strictement respecter le règlement du plan de prévention des risques naturels.

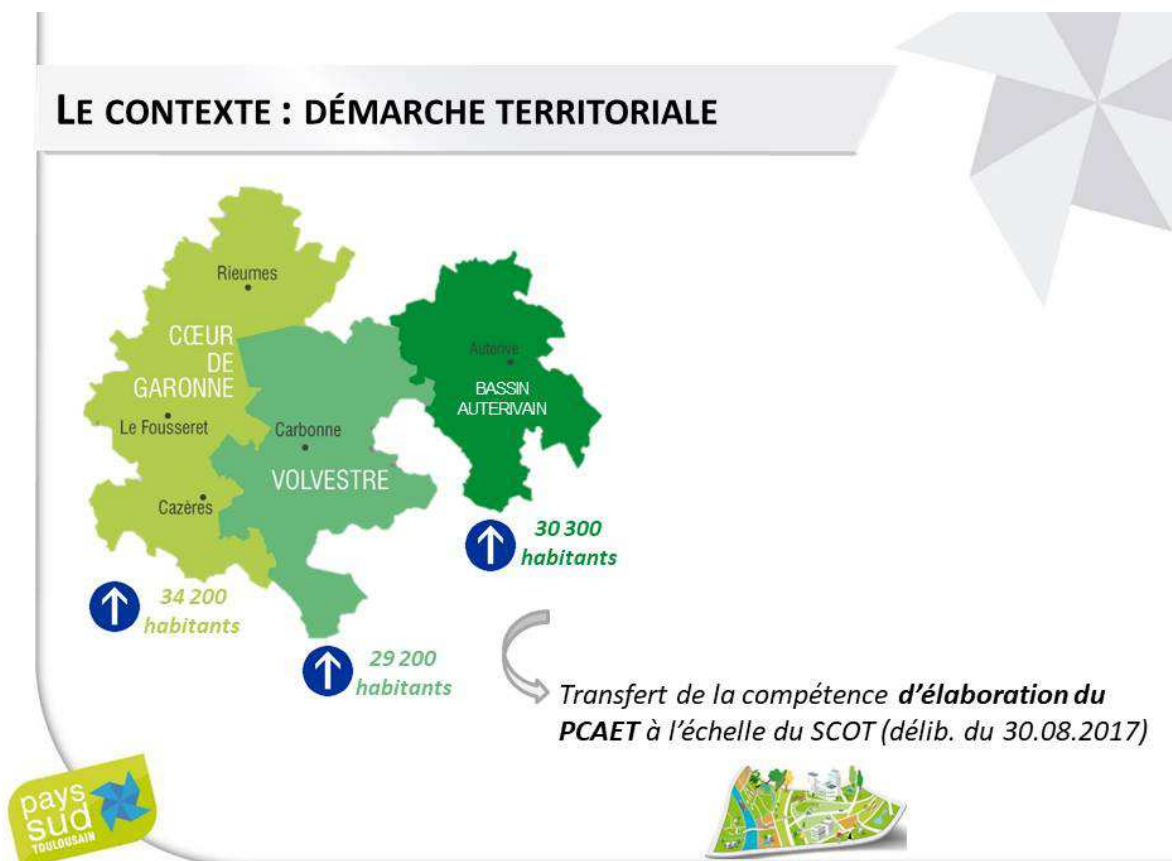
Le conseil syndical donne à l'unanimité moins deux voix un avis favorable au projet de révision du PLU de Beaumont sur Lèze avec une observation : Une attention particulière sera portée aux autorisations d'urbanisme situées en zone inondable. Elles devront strictement respecter le règlement du plan de prévention des risques naturels.

ENERGIE CLIMAT :


8. Validation du Plan Climat Air Energie territorial (PCAET)

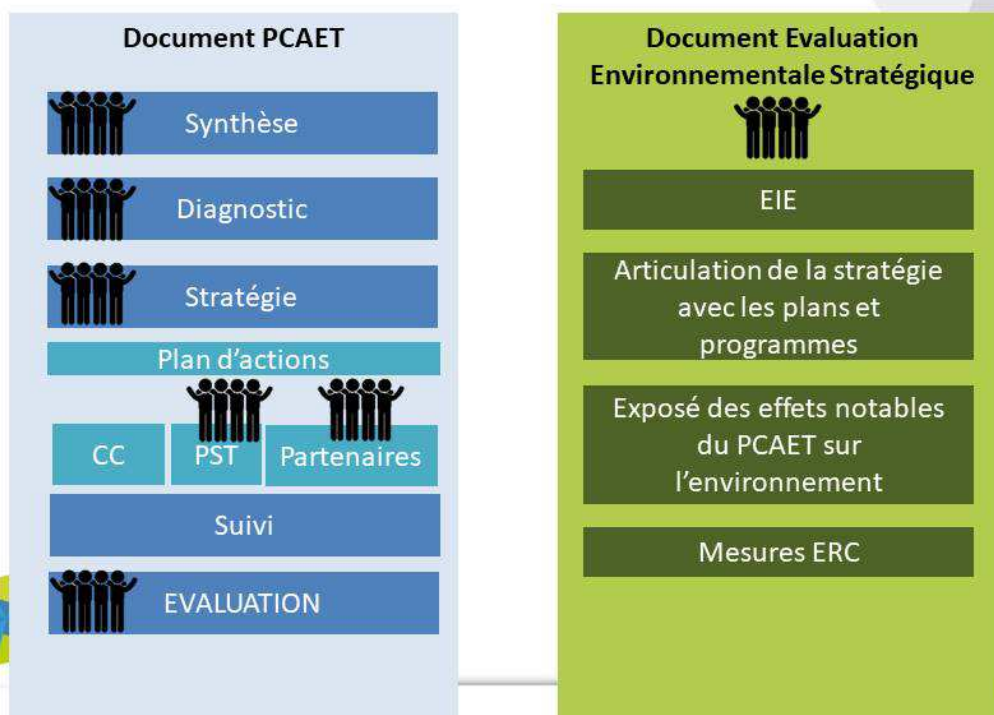
Le Pays élabore pour le compte des 3 communautés de communes le PCAET. Cette démarche mutualisée a permis de diviser à minima par 3 le coût par rapport à un portage individuel EPCI par EPCI.

Le Plan Climat dans sa totalité, sera présenté et soumis à validation du comité syndical. Il est à noter qu'en plus des actions portées par les 3 EPCI, le PETR portera directement un certain nombre d'actions d'envergure.



STRUCTURATION DU PCAET

 = Document commun aux 4 structures



ACTIONS DES PARTENAIRES A CE JOUR

24 acteurs socio-économiques ont versé des actions au PCAET

D'autres pourront s'intégrer au cours de la vie du PCAET

- FNE Midi Pyrénées
- ORDECA
- GRDF
- CAPEB31
- Réseau 31
- Relais d'Entreprises du Volvestre
- COFOR
- ENERCOOP
- SMIVAL
- JAAL
- Arbres et paysages d'Autan
- CEMEX
- CD 31
- CMA31, CRMA
- CCI
- Longages Menuiserie
- Chambre d'agriculture 31
- CIVAM 31
- Erables31
- LAFARGE OLCIM
- ALEVA
- Association 3PA
- OPH31
- ADIL31



LES ORIENTATIONS STRATÉGIQUES

Un territoire adapté au changement climatique



Un territoire à énergie positive



Un territoire favorisant les mobilités responsables et solidaires pour une meilleure qualité de l'air



L'aménagement et les déchets sont traités de façon transversale dans les différents axes.



Un territoire mobilisateur et engagé pour la réduction de son empreinte carbone, porté par son SCOT



La sobriété énergétique de l'habitat et du bâtiment et l'exemplarité des collectivités



La transition énergétique du territoire, un atout de développement économique durable



UN TERRITOIRE MOBILISATEUR ET ENGAGÉ POUR LA RÉDUCTION DE SON EMPREINTE CARBONE, PORTÉ PAR SON SCOT

01

Axe 1. Piloter et suivre le plan climat

- Pérenniser les ressources internes pour mettre en œuvre le PCAET au quotidien
- Mobiliser les financements internes et externes pour mener les actions du PCAET

Axe 2. Faire connaître le plan climat et animer un réseau local d'acteurs engagés

Axe 3. Parvenir à une cohérence et coopération inter EPCI



02

LA SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DE L'HABITAT ET DU BÂTIMENT ET L'EXEMPLARITÉ DES COLLECTIVITÉS

Axe 4. Favoriser la rénovation énergétique dans l'habitat et l'équipement

- Pérenniser les services d'accompagnement à la rénovation énergétique de l'habitat existants

Axe 5. Faire du patrimoine public une vitrine d'exemplarité

- Améliorer la gestion énergétique du patrimoine public

Axe 6. Promouvoir la sobriété dans les usages quotidiens



03

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DU TERRITOIRE, UN ATOUT DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DURABLE

Axe 7. Développer les compétences et l'intelligence territoriale autour de la transition énergétique

- Créer un pôle de compétences sur la transition énergétique (cluster)

Axe 8. Développer l'économie circulaire

Axe 9. Développer une agriculture durable

Axe 10. Aménager durablement les zones d'activités





**UN TERRITOIRE FAVORISANT LES MOBILITÉS RESPONSABLES
ET SOLIDAIRES POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE L'AIR**

04

Axe 11. Diffuser et ancrer l'attention portée aux mobilités alternatives

- Créer un poste de conseiller en mobilité
- Promouvoir les mobilités alternatives via une communication multicanale

Axe 12. Faciliter et amplifier les mobilités alternatives

- Favoriser les usages vertueux de l'automobile*



**UN TERRITOIRE FAVORISANT LES MOBILITÉS RESPONSABLES
ET SOLIDAIRES POUR UNE MEILLEURE QUALITÉ DE L'AIR**

04

Axe 13. Lever les freins aux déplacements des publics rencontrant des problèmes de mobilité

- Innover dans la mobilité (expérimenter un service de covoiturage solidaire)

Axe 14. Aménager le territoire au service des mobilités alternatives et limitant les déplacements

- Permettre la non mobilité via la mise en place de services dédiés



Axe 15. Construire un schéma d’approvisionnement énergétique responsable et performant

Axe 16. Contribuer au développement des filières d’énergies renouvelables en coopérant entre les acteurs pour créer de la valeur locale

- Porter et financer le développement des ENR
- Soutenir les collectifs de citoyens pour la production d’ENR
- Favoriser le développement de la chaleur renouvelable, du solaire, de la méthanisation



Axe 17. Maintenir la qualité de vie et limiter l’exposition aux risques des populations par un aménagement durable

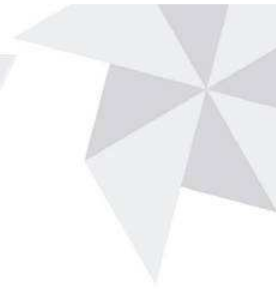
- Intégrer les enjeux et les objectifs du PCAET dans le SCOT
- Favoriser la prise en compte des enjeux énergie climat dans les PLU

Axe 18. Tendre vers une consommation et une alimentation durable et en limiter l’impact

Axe 19. Préserver les ressources naturelles et la biodiversité



CALENDRIER



AVIS MISSION REGIONALE AUTORITE ENVIRONNMENTALE - 3 MOIS

CONSULTATION DU PUBLIC - 30 JOURS

AVIS CONSEIL REGIONAL ET ETAT - 2 MOIS

DELIBERATION DU PCAET INTEGRANT LES AVIS



Monsieur BEDEL espère qu'il n'y aura pas d'obligation de résultat.

Madame ESTANG confirme qu'il n'y a pas obligation de résultat, pour autant la démarche du Pays est bien concrète. La loi dit obligation de faire et d'évaluer la démarche.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2224-34,
Vu le code de l'énergie, notamment ses articles L. 100-2 et L. 100-4 ; Vu le code de l'environnement, notamment ses articles L. 120-1, L. 221-1, L. 222-1-A à L. 222-1-D, L. 222-4, L. 229-26, R. 229-45 et R. 229-51 à R. 229-56

Vu les lois Grenelle 2 (Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement) puis NOTRe (Loi n° 2015-991 du 7 août 2015),

Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, et notamment l'article 188, disposant que tous les EPCI à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants :

- sont tenus de réaliser un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET),
- existants au 1^{er} janvier 2017, doivent l'adopter au plus tard le 31 décembre 2018,

Vu que cette même loi dispose que le PCAET peut être élaboré à l'échelle du territoire couvert par un SCOT dès lors que tous les EPCI à fiscalité propre concernés transfèrent leur compétence d'élaboration du PCAET à l'établissement public chargé du SCOT,

Vu le décret n°2016-849 du 28 juin 2016 et l'arrêté du 4 août 2016 définissant le contenu et les modalités d'élaboration des PCAET,

Vu la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages et notamment son article 87 ;

Vu la délibération n°516 du 27 mars 2017 approuvant les statuts du PETR,

Vu la délibération N°543 du 4 septembre 2017 approuvant l'engagement du PCAET,

Il a été exposé ce qui suit :

Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) s'inscrit dans un contexte mondial de changement climatique et de problématiques liées aux ressources.

L'Accord de Paris (COP 21), premier accord universel pour le climat, est entré en vigueur, le 4 novembre 2016.

La loi sur la transition énergétique du 17 août 2015, le plan climat de la France de juillet 2017 et le Schéma Régional Climat Air Énergie (SRCAE) en sont les déclinaisons nationale et régionale.

Le SRCAE sera intégré dans le Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires de la Région Occitanie (SRADDET).

En cohérence avec ce cadre stratégique et réglementaire, le PAYS SUD TOULOUSAIN a mené l'élaboration du PCAET sur le périmètre des trois communautés de communes membres.

Il a été élaboré en prenant en compte, la dynamique engagée sur le territoire et l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions:

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES),
- l'adaptation du territoire au changement climatique,
- la sobriété énergétique,
- l'amélioration de la qualité de l'air pour la santé,
- le développement des énergies renouvelables,
- la transition énergétique du territoire pour la croissance verte.

Le PCAET est composé

- D'un diagnostic territorial commun,
- D'une stratégie territoriale commune,
- D'un plan d'actions opérationnel, identifiant chaque maître d'ouvrage (Communauté de communes Bassin Auterivain, du Volvestre, Cœur de Garonne PETR et les autres acteurs socio-économiques) ;
- D'un dispositif de suivi et d'évaluation.

Il est proposé d'approuver l'adoption du projet de Plan Climat Air Énergie Territorial du Pays Sud Toulousain 2019-2024.

Un projet co-construit avec les acteurs du territoire pour créer du lien et une dynamique autour de la transition énergétique

L'élaboration du PCAET, dans toutes ses composantes, a été réalisée en mode projet, associant au sein d'un comité de pilotage les représentants des trois Communautés de Communes, du Pays et des organismes institutionnels. Il a garanti une vision partagée et la cohérence entre les démarches co-existantes sur le territoire. Il a validé les enjeux, la stratégie, les objectifs, le plan d'actions et les modalités de suivi et d'évaluation.

La stratégie et le plan d'actions sont issus d'une concertation des acteurs publics et privés afin de créer une dynamique économique, sociale et environnementale locale, grâce à :

- Un séminaire stratégique mixte

- 5 ateliers inter-collectivités
- 3 ateliers avec les acteurs socio-économiques
- Une concertation du public par voie électronique

Un diagnostic territorial commun et des enjeux partagés

Le diagnostic territorial a porté sur tous les aspects règlementaires :

- estimation des émissions territoriales de GES et une analyse de leurs possibilités de réduction
- estimation des émissions territoriales de polluants atmosphériques et une analyse de leurs possibilités de réduction
- estimation de la séquestration nette de CO2 et de ses possibilités de développement
- analyse de la consommation énergétique finale du territoire et de son potentiel de réduction
- présentation des réseaux de transport d'électricité, de gaz et de chaleur, les enjeux de la distribution d'énergie sur le territoire et une analyse des options de développement de ces réseaux
- état de la production des ENR et une estimation du potentiel de développement de celles-ci
- analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique

Conformément à la réglementation, une évaluation environnementale stratégique a été conduite en parallèle de l'élaboration du PCAET.

Les principaux enjeux environnementaux du territoire ont été identifiés au regard du diagnostic territorial et de l'état Initial de l'environnement.

Ainsi les principaux enjeux identifiés pour le territoire ont été partagés lors de restitution aux organes délibérants et lors des ateliers, à savoir :

Pour l'énergie et les émissions

- La maîtrise de la consommation d'énergie, des émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du secteur industriel
- La réduction des émissions gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du secteur des transports
- Une forte vulnérabilité des ménages à la hausse des prix des énergies fossiles pour les déplacements domicile-travail
- La rénovation des logements individuels très énergivores
- Le développement du mix énergétique avec des potentiels forts des énergies renouvelables solaire, éolienne et méthanisation
- Une optimisation de la ressource forestière pour un développement de la filière bois-énergie

Pour la vulnérabilité

- La préservation de la ressource en eau au niveau quantitatif et qualitatif
- La protection des populations face au risque inondation et risque sanitaire canicule et pollution de l'air
- L'adaptation du cadre bâti face au risque de retrait-gonflement des argiles
- Une maîtrise du développement urbain, notamment en secteur de plaine

- Une maîtrise du développement de l'activité d'extraction de matériaux vis-à-vis de la consommation d'espace
- L'adaptation de la production agricole au risque de pénurie d'eau
- Une nature ordinaire sous pression à préserver, qui joue un rôle essentiel dans l'adaptation des espèces au changement climatique (corridors écologiques)
- Le maintien des milieux ouverts et du paysage bocager dont dépendent les espèces à enjeu des sites Natura 2000 environnant (chauves-souris).

La stratégie est issue d'un processus de co-construction avec les 3 EPCI. Elle prend en compte d'une part les enjeux du diagnostic territorial et d'autre part la dynamique engagée à l'échelle du Pays.

Une stratégie ambitieuse : devenir un territoire à énergie positive à l'horizon 2050

Il s'agit d'aller au-delà l'autonomie énergétique du territoire, en atteignant un niveau de production d'énergies renouvelables locales supérieures aux consommations locales.

Cette stratégie s'inscrit pleinement dans la démarche Région à Energie Positive portée par la Région Occitanie.

La stratégie fixe des objectifs chiffrés, conformément au cadre réglementaire, sur les émissions de Gaz à effet de Serre et la consommation énergétique, la production d'énergies renouvelables, et les émissions de polluants atmosphériques, la séquestration carbone, à l'horizon 2050.

Il s'agit, à l'horizon 2050 de :

- Réduire de 35% la consommation d'énergie par rapport à 2014
- Multiplier par 3 la production d'énergies renouvelables par rapport à 2014
- Stocker 80% des émissions de Gaz à effet de serre dans les sols et la forêt, en limitant l'artificialisation de la forêt
- S'inscrire dans les objectifs du plan national de réduction des émissions de polluants atmosphériques pour les 6 polluants réglementaires

La déclinaison stratégique des objectifs chiffrés se traduit par 6 grandes orientations :

1. Un territoire mobilisateur et engagé pour la réduction de son empreinte carbone, porté par son SCOT
2. La sobriété énergétique de l'habitat et du bâtiment et l'exemplarité des collectivités
3. La transition énergétique du territoire, un atout de développement économique durable
4. Un territoire favorisant les mobilités responsables et solidaires pour une meilleure qualité de l'air
5. Un territoire à énergie positive
6. Un territoire adapté au changement climatique

Un plan d'actions concret articulé au projet de territoire, porté par le Pays Sud Toulousain et mobilisant les acteurs du territoire

Ces grandes orientations se déclinent elles-mêmes en 19 axes stratégiques.

Le plan d'actions a été élaboré avec le concours de plus de 20 acteurs du territoire, tous ayant intérêt à agir en synergie pour réduire notre impact, s'adapter au changement climatique et créer de la valeur localement.

Ce sont près de 150 actions concrètes portées par les 3 communautés de communes du territoire EPCI, 33 actions portées par PETR, et près de 60 actions portées par les acteurs socio-économiques issus de tous les domaines d'activités : associatifs, entreprises, chambres consulaires, partenaires institutionnels, acteurs de l'énergie.

La communauté de communes s'engage à mettre en œuvre son plan d'actions en mobilisant les moyens humains et financiers internes et les financements extérieurs nécessaires.

Dans le cadre de son rôle de coordinatrice de la transition énergétique sur son territoire, la communauté de communes en partenariat avec le PETR mobilisera les acteurs pour créer une dynamique, des synergies, et animer un réseau d'acteurs engagés autour des objectifs du PCAET.

Une analyse des impacts environnementaux du PCAET

La stratégie et le plan d'actions ont également fait l'objet d'un rapport environnemental. Des mesures « éviter, réduire, compenser » sont intégrées au plan d'actions lorsque cela est nécessaire.

Un dispositif de suivi et d'évaluation

Une commission assurera le suivi du PCAET en interne. Elle se réunira, à minima annuellement, et fera le bilan des réalisations.

L'évaluation du PCAET se fera à l'échelle du Pays Sud Toulousain grâce à TEREVAL, outil commun avec le SCOT. Des indicateurs d'impact seront renseignés et le comité de pilotage, élargi à l'ensemble des acteurs engagés, assurera une évaluation collective.

Le projet de PCAET soumis à l'avis des autorités

Conformément au cadre réglementaire de consultation, le projet de PCAET sera soumis aux avis suivants, une fois délibéré :

- L'avis de l'autorité environnementale,
- La consultation électronique du public,
- L'avis du préfet de région,
- L'avis de la présidente de la région Occitanie.

L'ensemble des informations mentionnées ci-dessus sont précisées dans les livres du PCAET annexés, à la présente délibération.

Liste des annexes :

Annexe 1 – Diagnostic territorial

Annexe 2 – Evaluation environnementale stratégique de l'état initial de l'environnement.

Annexe 3 – Stratégie

Annexe 4 – Plan d'actions 2019-2024 du PETR

Le Conseil syndical décide :

- D'APPROUVER le projet de Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), tel que présenté et composé de l'ensemble des documents annexés,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à engager toutes les démarches réglementaires visant

l'approbation du PCAET (consultation de l'autorité environnementale, du public, du Préfet de Région et du Président du Conseil régional, etc.),

- D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter toutes les aides financières possibles dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET.

9. Signature de convention avec la CAPEB

La plateforme de la rénovation énergétique Objectif Réno et la CAPEB envisage de matérialiser des projets d'actions communes en matière de mobilisation des professionnels de la rénovation énergétique par le biais d'une convention.

Dans le cadre de cette convention, le Pays Sud Toulousain invitera la CAPEB à participer aux groupes techniques professionnels qu'il organise pour réaliser des interventions ciblées.

Des formations à destinations des partenaires d'Objectif Réno seront également proposées par la CAPEB, ainsi qu'un module spécifique sur l'utilisation des outils de diagnostic énergétique.

Enfin, les deux parties communiqueront réciproquement sur leurs activités auprès de leurs parties prenantes.

Le conseil syndical décide d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat entre le PETR du Pays Sud Toulousain et la CAPEB.

10. Signature de convention avec les artisans RGE

Le Pays Sud Toulousain a développé des partenariats avec des entreprises locales de la rénovation énergétique afin de mettre en relation les particuliers accompagnés dans le cadre d'Objectif Réno avec des professionnels de confiance.

Les partenaires s'engagent notamment à participer aux réunions organisées par Objectif Réno (4 par an maximum) et à adresser leurs clients à la plateforme de sorte que le conseiller Objectif Réno puisse accompagner le ménage dans son projet de rénovation énergétique.

Les professionnels s'engagent également à avoir des pratiques éthiques, respectueuses du service public que porte le PETR.

En échange, le Pays Sud Toulousain s'engage à promouvoir ses partenaires auprès des particuliers rencontrés et à contribuer à leur montée en compétences.

Le conseil syndical décide d'autoriser le Président à signer les conventions de partenariat entre le PETR du Pays Sud Toulousain et les professionnels RGE partenaires de la plateforme Objectif Réno.

RESSOURCES HUMAINES :

11. Délibération de création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité sur 12 mois.

Dans le cadre du service Energie Climat, le Pays Sud Toulousain prévoit la création d'un emploi pour accroissement temporaire d'activité. Celui-ci a pour vocation de prendre le relai de l'emploi d'avenir qui prendra fin au mois de mars.

Le Président indique qu'afin de remplir ses missions et de faire face à certains besoins ponctuels, le PETR PAYS SUD TOULOUSAIN est amené à renforcer ses effectifs par la création de postes liés à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois pendant une même période de dix-huit mois consécutifs, conformément aux dispositions de l'article 3 – 1° de la loi n°84-53 du 26/01/1984.

Le Président indique que les besoins prévisionnels du PETR PAYS SUD TOULOUSAIN pour l'année 2019 sont indiqués au tableau destiné à être annexé à la présente délibération.

Le Président propose d'assurer la charge de la constatation des besoins concernés ainsi que de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats selon la nature des fonctions et de leur profil. La rémunération sera limitée à l'indice terminal du grade de référence adapté à chacun des emplois concernés.

Après discussion, le Conseil Syndical décide à l'unanimité pour l'année 2019 de :

- Créer le poste afférent à un accroissement temporaire d'activité comme indiqué au tableau annexé à la présente délibération ;
- Donner mandat au Président pour toute décision en rapport avec le recrutement et la rémunération, étant précisé que cette dernière sera limitée à l'indice terminal du grade de référence adapté à chacun des emplois concernés.

ANNEXE 1 :

TABLEAU PREVISIONNEL DES BESOINS LES A L'ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE

Catégorie	Cadre d'emploi	Nombre
C	Adjoint administratif	1

ELUS :

1. Délibération relative aux indemnités des élus

En référence à la note d'information du 9 janvier 2019 relative aux montants maximaux des indemnités de fonction des titulaires de mandats locaux applicables à partir du 1° janvier 2019, il est nécessaire de faire évoluer l'ancien indice brut terminal 1022.

A compter de 2019 cet indice devra être porté à 1027.

Le montant plafond des indemnités de fonction allouées aux présidents et vice-présidents est déterminé par référence au code général des collectivités territoriales (*articles L.5211-12, R.5211-4, R.5212-1 et R.5214-1 et R.5723-1*).

Les indemnités maximales votées, par les organes délibérants des syndicats pour l'exercice effectif des fonctions de président ou de vice-président sont déterminées en appliquant au montant du traitement mensuel correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Le taux maximal pour les syndicats mixtes est fixé à 5,91% pour les vices présidents en fonction de l'échelle démographique >99 999 habitants.

Elle est définie comme suit :

- les indemnités seront de 2% de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Après délibéré, le Conseil Syndical vote à l'unanimité :

- les indemnités fixées à 2% de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- Le tableau récapitulatif des indemnités du président et des vice-présidents

Le Président

Le secrétaire